

### **VAE : Validation des acquis de l'expérience**

Vous exercez depuis plusieurs années une activité en lien avec les métiers du chiffre. Vous avez développé des compétences professionnelles, sans disposer du diplôme correspondant. La VAE est faite pour vous ! Voie alternative à la formation pour obtenir le DCG ou le DSCG, cette procédure de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou extra-professionnels.

[Référentiel DCG](#)

[Référentiel DSCG](#)

**Une demande de VAE s'effectue en 3 étapes :**

#### **Recevabilité**

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est une procédure qui permet à toute personne ayant acquis des compétences par son expérience professionnelle de les faire reconnaître et valider afin d'obtenir un diplôme. Cette démarche peut être entreprise dans le cadre de la formation continue, de la promotion professionnelle ou personnelle.

La première étape de la VAE consiste à vérifier la recevabilité de sa candidature. Pour cela, il est important de consulter les référentiels des UE du DCG et du DSCG afin de déterminer si son expérience correspond en tout ou partie aux activités et compétences décrites. Si tel est le cas, il convient ensuite de dresser un inventaire des emplois ou fonctions en rapport avec tout ou partie du diplôme visé afin de justifier d'un an d'expérience minimum requis pour déposer une demande de VAE.

C'est à cette étape que le Cnam intervient pour accompagner les candidats dans leur démarche de recevabilité. Le corps du livret professionnel est identique pour l'Intec et pour l'État, ce qui facilite la double demande. Les candidats peuvent ainsi réaliser un ou plusieurs entretiens avec un référent afin d'apprécier l'opportunité de leur démarche, qui est indispensable pour la poursuite de leur candidature.

Il est important de noter que le livret professionnel pour le DCG ou le DSCG peut inclure une demande de VES (Validation des Études Supérieures). Cette possibilité est offerte aux candidats qui ont suivi des études supérieures en adéquation avec certaines unités d'enseignement du DCG ou du DSCG. Ils peuvent ainsi demander la validation de ces UE via le livret professionnel de l'Intec en joignant les programmes détaillés suivis et les relevés de notes. Néanmoins, il est important de préciser que ces validations ne sont possibles que si leur diplôme n'octroie pas déjà des dispenses dans le DCG ou le DSCG, et ne seront prises en compte que pour le diplôme de l'Intec.

En somme, la première étape de la VAE est un passage obligé pour les candidats qui souhaitent faire reconnaître leur expérience professionnelle et obtenir un diplôme. Elle consiste à vérifier la recevabilité de leur candidature en fonction des référentiels des UE du DCG et du DSCG, et à dresser un inventaire des emplois ou fonctions en rapport avec tout ou partie du diplôme visé. Le Cnam accompagne les candidats dans cette démarche de faisabilité, qui doit être entreprise avant de constituer le livret professionnel.

[Notice](#)

[Cerfa](#)

## Accompagnement

Vous travaillez dans le domaine de la comptabilité ou de la gestion et vous avez acquis de l'expérience professionnelle au fil des années ? Vous en êtes fier, et vous avez raison ! Cette expérience peut aujourd'hui être valorisée grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les diplômes DGC et DSGC du Cnam Intec sont particulièrement pertinents dans ce domaine. Mais pourquoi donc choisir le Cnam Intec ?

Tout d'abord, l'Intec garantit à chaque candidat un double accompagnement. Ils seront suivis par un enseignant-chercheur, expert dans leur domaine pour valider les compétences techniques. Mais ça n'est pas tout ! Chaque candidat sera également accompagné par un coach professionnel certifié pour les aider à préparer leur jury. Gestion du stress, posture devant le jury, préparation d'un pitch impactant, rien ne sera laissé au hasard !

Cet accompagnement est précieux car il vous permettra de vous préparer sereinement, en toute confiance. Vous pourrez ainsi vous concentrer sur votre expérience professionnelle, raconter votre parcours avec passion et convaincre le jury que vous méritez la reconnaissance de votre travail.

De plus, le Cnam Intec est une institution reconnue pour la qualité de ses enseignements et la pertinence de ses programmes. Les diplômes DCG et DSCG sont des références dans le domaine de la comptabilité et de la gestion. En obtenant l'un de ces diplômes, vous valoriserez non seulement votre expérience, mais vous acquerrez également une reconnaissance du milieu professionnel.

Enfin, la VAE est accessible à tous, sans condition de diplôme ou de niveau d'études. L'important est de pouvoir justifier d'au moins 1 année d'expérience professionnelle dans votre domaine. Cette expérience est votre richesse, elle peut aujourd'hui vous permettre de valider un diplôme reconnu, et ce, grâce au Cnam Intec et à son double accompagnement.

En résumé, la VAE est une formidable opportunité pour les professionnels de valoriser leur expérience et de valider un diplôme. Le Cnam Intec propose un double accompagnement, unique en son genre, pour permettre à chaque candidat de se préparer au mieux à son jury. Les diplômes DCG et DSCG sont des références dans le domaine de la comptabilité et de la gestion.

N'hésitez plus, rejoignez-nous pour vivre cette expérience unique !

## Jury

Vous déposez votre dossier VAE, deux mois avant la session souhaitée (mars, juin ou novembre). Le Jury, composé d'enseignants et de professionnels, s'entretient avec vous sur les expériences en lien avec la demande. L'Intec vous notifie la décision du jury.

### 1) Date de dépôt des dossiers :

Dépôt livret 2 Intec	Jury Intec
Du 16 au 30 septembre 2023	Novembre 2023
Du 13 au 30 janvier 2024	Mars 2024
Du 16 au 30 avril 2024	Juin 2024

Ne pas envoyer les dossiers en dehors de ces dates.

## Consignes pour le dépôt du livret 2 à l'Intec

Le livret 2 comprend les grilles de compétences des UE complétées et accompagnées d'un argumentaire (ou commentaire) et de quelques situations significatives explicites  
+ annexes administratives (y compris celles du livret 1)  
+ annexes techniques (avec parcimonie).

### 2) La version électronique complète (livret 2 + annexes)

Au format **PDF exclusivement** (pas de fichiers zippés, pas de téléchargement ni de transfert). La version électronique doit être facilement consultable par le jury (formulaire, numérotation des annexes, etc..) est **à envoyer dans les dates ci-dessus** :

par courrier électronique à [int\\_va@lecnam.net](mailto:int_va@lecnam.net) : pièce jointe.

### 3/ Transmettre la fiche de synthèse

Elle doit être transmise par mail en version Word à [int\\_va@lecnam.net](mailto:int_va@lecnam.net) en même temps que le dossier numérique, accompagnée pour les centres de l'engagement financier portant sur les frais de jury.

Le coût d'une VAE complète s'élève à 3000€. Pour plus de détails selon votre parcours, merci de contacter le service par mail à l'adresse [int\\_va@lecnam.net](mailto:int_va@lecnam.net)

## Besoin d'information ?

Pour répondre à vos questions et finaliser votre inscription, le service accueil-orientation de l'Intec de Paris est ouvert :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 17h;
- jusqu'à 18h le jeudi.

### Contact :

Tél : 01 40 27 25 38

@ : [int\\_accueil@lecnam.net](mailto:int_accueil@lecnam.net)

**Télécharger les dossiers 2023-2024**

VAE

## Liste des dispenses

Consultez la [liste des dispenses](#) d'épreuves du DCG ou du DSCG, attribuées automatiquement à certains titres ou diplômes obtenus en France ou à l'étranger.

## Handi Cnam



## Exemple de diplômes comptables :

[Titre du Répertoire National des Certifications Professionnelles Niveau II : "Responsable comptable"](#)

[Diplôme de comptabilité et de gestion \(DCG\) / Diplôme de gestion et de comptabilité de l'Intec \(DGC\)](#)

[Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion \(DSCG\) / Diplôme supérieur de gestion et de comptabilité \(DSGC\)](#)

